

bre la nécessité de confier ces opérations à des hommes qui sont experts dans les différentes branches de commerce et aussi de faire appel, en ces sortes d'affaires, à la libre concurrence de tout citoyen du Canada qui pense être en état de soumissionner. Je ne vois pas comment il est possible que le pays ait un système convenable d'achats s'il n'adopte pas celui qui est prescrit dans ce projet de loi. On devra probablement y faire quelques modifications, mais je crois que dans sa teneur générale il est excellent et aura l'approbation des membres de la Chambre aussi bien que du public en général. Cela donnera au peuple canadien l'assurance que tout se passe honnêtement et il a certainement droit d'exiger de ses fonctionnaires l'honnête et fidèle exécution de leurs devoirs.

C'est la première fois, monsieur l'Orateur, que j'ai l'honneur de prendre la parole dans cette Chambre, et j'estime que c'est un grand privilège de pouvoir féliciter le Gouvernement de son initiative. Cette mesure contribuera à démontrer à la population du Canada que le Gouvernement désire administrer honnêtement les affaires du pays.

M. BURNHAM: Monsieur l'Orateur, je voudrais appeler l'attention du ministre sur un petit incident qui servira d'exemple à propos de quelque chose qui est arrivé très fréquemment et qui peut arriver beaucoup plus fréquemment encore au grand détriment du député d'une circonscription. Sous le régime ancien, on savait que des soumissions étaient de rigueur pour le charbon. Or, ce bill ne s'applique pas à tout le système de soumissions. Par conséquent la porte est ouverte à l'incompétence et aux abus tout aussi grande qu'elle l'était auparavant. Il n'y a aucun moyen possible de faire honnêtement affaires si vous ne comptez pas sur l'honnêteté des gens qui les font.

Si la Chambre veut bien me le permettre, je citerai un exemple. Le concierge d'un édifice public reçut l'ordre de s'assurer quelle était la quantité de charbon nécessaire pour chauffer l'édifice et quels seraient les prix. Il obéit aux ordres reçus; mais au lieu de consulter plusieurs marchands de charbon, il se contenta d'en voir un et il fit parvenir sa soumission à Ottawa. Elle fut acceptée et c'est après cela qu'un certain nombre de mes commettants furent indignés et me firent des reproches. Je leur répondis que je n'avais absolument rien eu à faire avec cette opération. Ils me dirent que cela ne durerait pas longtemps; que j'étais le représentant de cette division élec-

torale et que je dois surveiller la conduite du Gouvernement en tout et provoquer une enquête sur cette affaire.

Je m'assurai donc des faits et je communiquai avec le ministre des Travaux publics. De son côté, le ministre s'aboucha avec le fonctionnaire en cause à Peterborough, un fonctionnaire de son département, et il acquit la certitude que les faits que je lui avais signalés étaient exacts. Là-dessus, je demandai au ministre des Travaux publics ce qu'il entendait faire? "Je sais, dis-je, que cet homme est parfaitement honnête; je ne crois pas qu'il ait eu l'intention de frauder, mais la valeur du nouveau régime que vous avez établi subit l'épreuve. Qu'allez-vous faire?" Or, voici la réponse du ministre: "Je vais être obligé de le condamner à payer une amende de 5 piastres. Le ministre des Travaux publics a donc condamné à l'amende son agent à Peterborough, parce qu'il a fait un mauvais marché en se conformant aux nouvelles règles à l'application desquelles le député du comté n'a rien à faire, mais qu'il est obligé de surveiller attentivement.

M. CLARK (Red-Deer): Avec la permission de la Chambre, je désire offrir mes félicitations à l'honorable député de Brant (M. Harold) pour la façon éloquente avec laquelle il a prononcé ce qu'il déclare être son discours de début au Parlement. Je le félicite avec d'autant plus de sincérité que, à mon grand regret, je dois ajouter que son éloquent discours n'a pas réussi à faire disparaître de mon esprit une certaine défiance que je conserve à l'égard du projet de loi. Certains faits qu'il a signalés tendent réellement à augmenter plutôt qu'à calmer cette défiance que j'éprouve. Il a fait allusion à certains faits et cité d'abondantes statistiques concernant les achats qui ont été effectués au cours de la guerre, qui seraient peut-être de nature à autoriser l'adoption du projet de loi en temps de guerre. Si j'ai bien compris il s'agit de perpétuer en temps de paix un organisme que seul l'état de guerre a pu nous autoriser à établir. L'un des principes essentiels que le Gouvernement doit scrupuleusement observer, s'il veut administrer avec succès les affaires du pays, c'est de faire passer le Canada aussi rapidement que le permet la situation du pied de guerre au pied de paix.

Au cours de la guerre, le Gouvernement a pris nombre de mesures que nous serons heureux sinon forcés de laisser tomber en désuétude en temps de paix.